

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



13.2064 Pétition Session des jeunes 2013. Égalité entre le service civil et militaire

Rapport de la Commission de la politique de sécurité du 14 août 2014

Réunie le 14 août 2014, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats a procédé à l'examen préalable de la pétition visée en titre, déposée le 17 novembre 2013 dans le cadre de la Session des jeunes 2013.

La pétition demande au Parlement d'élaborer une base constitutionnelle pour instaurer l'égalité entre le service civil et le service militaire quant à la durée et à l'accès au service.

Proposition de la commission

Par 10 voix contre 1, la commission propose de ne pas donner suite à la pétition.

Les considérations sont rendues uniquement par écrit.

Pour la commission :
Le président

Alex Kuprecht

Contenu du rapport

- 1 Objet de la pétition
- 2 Considérations de la commission



1 Objet de la pétition

La pétition demande au Parlement d'élaborer une base constitutionnelle pour instaurer l'égalité entre le service civil et le service militaire quant à la durée et à l'accès au service.

2 Considérations de la commission

La commission rappelle que la possibilité de réforme de l'obligation de servir proposée par la pétition fait partie des thèmes traités dans le cadre des travaux menés actuellement par le groupe de réflexion sur le système de l'obligation de servir. Institué par le Conseil fédéral le 9 avril 2014, ce groupe est chargé de définir quelles formes pourrait prendre l'obligation de servir à l'avenir et de présenter les différentes options envisageables dans un rapport, d'ici au deuxième semestre 2015. La commission entend se fonder sur les conclusions du groupe de réflexion pour déterminer s'il y a lieu de légiférer dans ce domaine. C'est pourquoi elle estime qu'il ne faut pas prendre de mesures pour le moment et propose, par 10 voix contre 1, de ne pas donner suite à la pétition.